

PERMIS MOTO

Permis A1 (à partir de 16 ans)

Accessible dès l'âge de 16 ans, le permis A1 permet de conduire une motocyclette légère ou un tricycle à moteur d'une puissance de 15 kW maximum. Son obtention est soumise à des conditions d'âge, de formation et de réussite à un examen.

Permis A2 (à partir de 18 ans)

Accessible dès l'âge de 18 ans, le permis A2 permet de conduire une motocyclette d'une puissance maximale de 47.5 cv (35 kW) pendant les deux premières années. Son obtention est soumise à des conditions d'âge, de formation et de réussite à un examen.

Détails de la formation sur la base de 20h minimum obligatoire (Permis A1 ou A2) :

8 Heures de plateau

12 heures de circulation

L'accompagnements aux examens pratiques hors et en circulation est fait par un enseignant diplômé « mention deux-roues »

Permis A (après 2 ans d'obtention du permis A2)

Le permis A permet de conduire toutes les motocyclettes avec ou sans side-car, ainsi que tous les tricycles à moteur quelle que soit leur puissance. Son obtention est soumise à une formation de 7h si vous êtes détenteur du permis A2 depuis au moins 2 ans. Cette formation peut être effectuée dans un délai de 3 mois avant la date d'anniversaire des 2 ans.

Formation pour le Permis AM (BSR)

Accessible dès l'âge de 14 ans, le permis AM vous donne droit à la conduite d'un cyclomoteur de moins de 50 cc. L'obtention de ce permis est soumise à une formation d'une durée de 8 heures.

L'élève doit être titulaire de l'ASSR niveau 1

Équipement obligatoire pour toutes les formations « Deux-Roues »

Casque homologué CE muni de dispositifs réfléchissants

Gants homologués (CE)

Chaussures montantes obligatoires (protection des chevilles)

Blouson moto

Perfectionnement conduite

En post-permis A, que ce soit pour une remise en confiance ou pour consolider quelques acquis, nous vous proposons un accompagnement personnalisé.

Formation préparatoire à la conduite des deux-roues motorisés

Adresse de formation hors circulation :

Délaissé de route attribué et réservé uniquement à 3 moto-écoles par la ville de ROCHEFORT soumis à une quittance annuelle.

Avenue du 11 novembre 1918 à ROCHEFORT (À proximité du pont transbordeur)

Temps de parcours à partir du garage de l'auto-école dans le centre-ville de ROCHEFORT jusqu'à la piste :

10 minutes.

Partage de la piste de formation :

La piste est partagée avec deux autres moto-écoles de conduite. En cas d'utilisation simultanée de la piste par les différents établissements, une entente se fait en fonction du niveau des différents élèves sur place. Il y aura de ce fait un peu d'attente entre les exercices, elle sera mise à profit pour la révision des questions techniques et sécuritaires liées à la conduite d'un deux-roues.

Disponibilité de la piste

Aucune contrainte horaire.